

Les servants de messe formés aux deux formes du rite romain

Author : Summorum Pontificum

Categories : [Divers summorum](#), [Eglise en France](#), [En Une](#), [Summorum Pontificum](#)

Date : 5 septembre 2013



Le diocèse de Fréjus-Toulon est toujours à la pointe de la réception du Motu Proprio *Summorum Pontificum*. [L'official du diocèse de Toulon](#) du mois de mars publie la nomination d'un prêtre chargé des servants de messe en y précisant bien que sa fonction concerne les deux formes du rite romain.

L'Évêque de Fréjus-Toulon confie au Père Carlos Javier Hamel Lopez, membre de la Fraternité Saint-Joseph Gardien et avec l'accord du Modérateur, **la responsabilité des servants de messe pour le diocèse de Fréjus-Toulon**. Le Père Carlos Javier Hamel Lopez aura pour mission, notamment :

1. De veiller à la bonne formation des servants d'autel en matière liturgique sous les deux formes du rite romain : progression des servants aussi bien théorique que pratique avec des étapes à franchir en fonction de leur âge et/ou de leurs compétences (céroféraire, acolyte, thuriféraire, aspirant cérémoniaire, cérémoniaire, grand clerc, par exemple) ;
2. De coordonner les initiatives locales afin de favoriser une certaine unité ;
3. D'organiser des rassemblements de servants de messe au niveau diocésain.

Donnée à Toulon, en trois exemplaires originaux, le 2 février 2013, en la fête de la

Présentation du Seigneur.

+ Dominicus Rey, *Episcopus Forojuliensis ac Tolonensis*

À Toulon, le Motu Proprio est rentré paisiblement dans les usages... **Ce diocèse compte à lui seul : 11 lieux de messes dominicales dans la forme extraordinaire dont 10 sont hebdomadaires.** Si on applique à la France le ratio nombre de messes ramené à la population du Var, il faudrait 725 lieux de messes Motu Proprio soit 3,3 fois plus qu'actuellement !